

DÉPARTEMENT  
LOZÈRE

ARRONDISSEMENT  
Mende

CANTON  
Nasbinals

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13/04/2013

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	7 + 1 proc
de votants	8

L'an deux mille treize et le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Pose d'un compteur à la tête  
du captage de Fontrouge

Étaient présents : Mr Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE Mr Eric MALHERBE, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE qui a donné  
procuration à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le maire propose au conseil Municipal d'installer un compteur ou un système de comptage permanent à la tête du captage de Fontrouge pour quantifier le débit réel de la source.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2013

**Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le  
13/04/2013  
Le Maire**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour installer ce compteur ou ce système de comptage permanent à la tête du captage de Fontrouge.
- Donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour que le nécessaire soit fait et l'autorise à signer tout document en rapport avec l'installation de ce compteur.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire, après  
dépôt ou transmission en  
Préfecture le 13/04/2013  
et publication ou notification  
le 13/04/2013**